

Aide aux quotidiens nationaux à faibles ressources publicitaires

Le dispositif de calcul des aides accordées aux quotidiens nationaux d'information politique et générale à faibles ressources publicitaires vient d'être modifié. Seuls les quotidiens La Croix et l'Humanité se répartissent les sommes allouées. Or, selon le mode de calcul antérieur, La Croix, qui dispose d'une diffusion plus importante que l'Humanité percevait des sommes supérieures. Une valeur de référence (100 millions d'exemplaires pour l'année 2000) est désormais fixée pour servir de base au calcul de la répartition. En d'autres termes, les deux quotidiens éligibles au titre de la première section du fonds devraient se répartir à quasi-parité le montant de la dotation allouée (30 millions de francs pour 2000).